

STRATEGIE pour la protection des ressources en eau des **CAPTAGES PRIORITAIRES** des Pays de la Loire

7 octobre 2021



Présentation

- **Le contexte**
 - La genèse de la désignation des captages prioritaires ;
 - Les critères de désignation ;
 - La démarche « captages prioritaires »
 - Les captages prioritaires des Pays de la Loire
- **Les enjeux**
 - Santé publique
 - Protection de la ressource
 - Economiques
- **Stratégie régionale**
 - Modalités d'élaboration
 - Etat des lieux
 - Axes retenus
 - Orientations
 - Leviers
- **Captages et SAGE**



1. Le contexte

- **La désignation des captages prioritaires :**

3 phases au niveau national :

- - Grenelle de l'environnement (2006)
- - Concertation locale des services de l'État ;
- - 30 juin 2009 = 507 « Captages Grenelle » historiques

Liste diffusée par les ministères en charge de la Santé, de l'Écologie et de l'Agriculture (= 40 captages Grenelle pour les Pays de la Loire)

- 2013 : Conférence environnementale = 1000 Captages prioritaires
Captages désignés en 2014

- 2016 : les SDAGE définissent 1269 « captages prioritaires »
(= 47 captages prioritaires en Pays de la Loire, idem SDAGE 2022-2027)



1. Le contexte

- **Les critères de désignation :**

- Qualitatif :

- Captage sensible (sur les **eaux brutes**):

- [nitrates] > 40 mg/l en P90 ;

- et/ou [pesticide = molécule mère et métabolites] > 0,08 µg/l
ou Σ [pesticides] > 0,4 µg/l en moyenne inter-annuelle des
moyennes annuelles

- Le caractère stratégique = population desservie ;

- Une volonté du territoire d'engager une démarche



1. Le contexte

- **La démarche captages prioritaires :**
 - un captage prioritaire (ESO et ESU) ;
 - une Aire d'Alimentation des Captages (AAC) ;
 - un diagnostic territorial des pressions ;
 - un plan d'actions (volontaire) ;
 - possibilité, via le dispositif des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), d'établir un Programme d'Action sur la Zone de Protection de l'AAC, comprenant des mesures obligatoires après une 1ère phase volontaire.

La protection des captages d'eau potable

AAC : aire d'alimentation de captage
Surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage

ZP-AAC : zone de protection de l'aire d'alimentation de captage
Secteurs de l'AAC les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses.



Les périmètres de protection réglementaires

Instaurés pour protéger le captage des pollutions accidentelles et ponctuelles, leur rôle n'est pas de régler le problème des pollutions diffuses.

PPE : périmètre de protection éloigné

PPR : périmètre de protection rapprochée

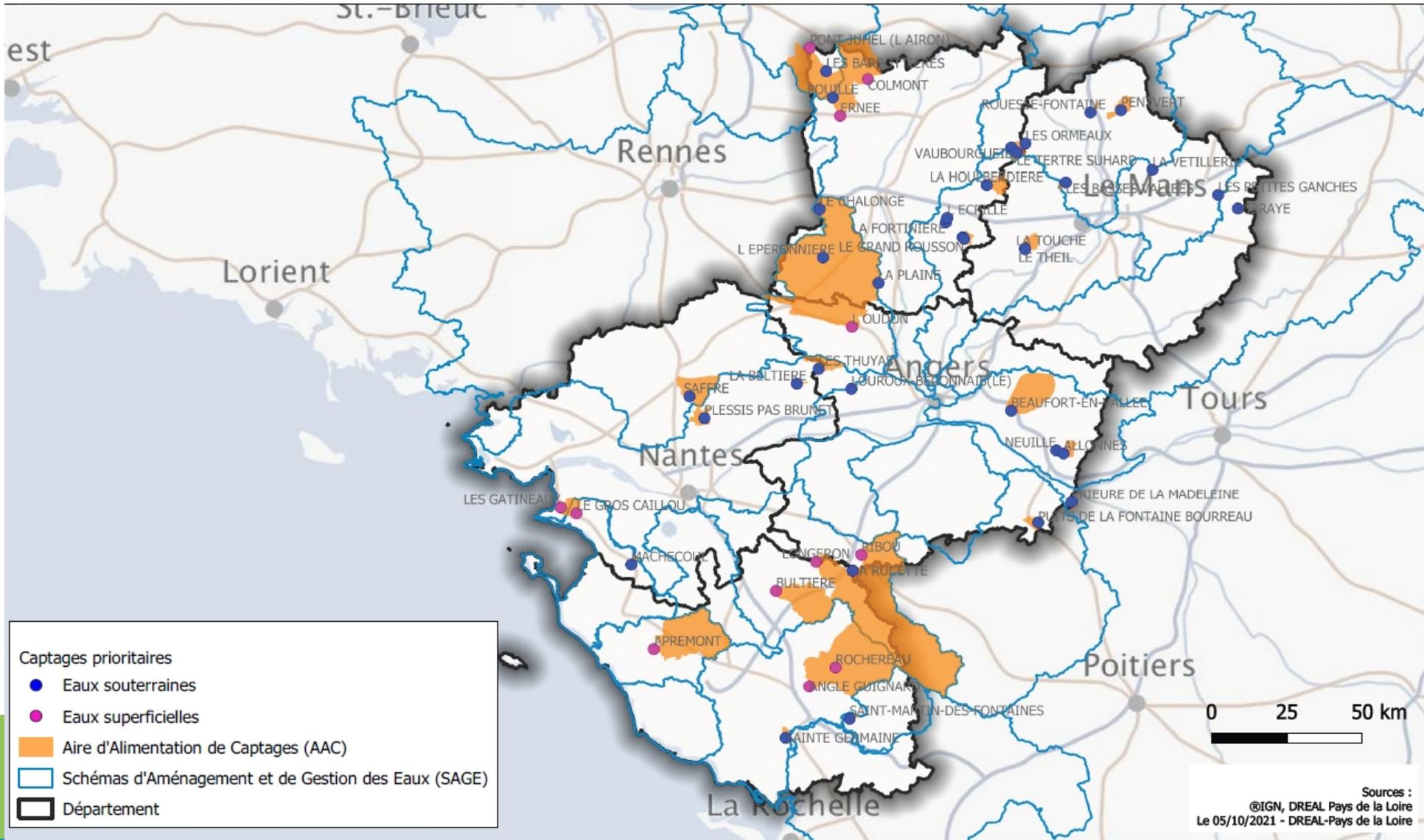
PPI : périmètre de protection immédiate

2. Les enjeux des captages prioritaires des Pays de la Loire

- **Enjeux de santé publique (garantir une eau de qualité) :**
 - les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRDE ex : syndicats des eaux) sont responsables de la qualité de l'eau délivrée ;
 - la nouvelle Directive 2020/2184/CE du 23 décembre 2020 relative à l'Eau Distribuée pour la Consommation Humaine a fixé des nouvelles exigences de qualité et les modalités visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable ;
 - la France est mise en demeure pour non-respect des dispositions de la Directive eau potable 98/83/CE pour le paramètre nitrates dans l'eau distribuée (captage prioritaire de Vaubourgueil (53))
- **Enjeux de protection de la ressource :**
 - assurer la préservation des ressources (eaux superficielles et souterraines) ;
 - participer à la reconquête du bon état des masses d'eau ;
- **Enjeux économiques :**
 - limiter les coûts de traitement de l'eau ;
 - pérenniser l'utilisation des ressources exploitées.



Cartographie des captages prioritaires et de leurs Aires d'Alimentation



Quelques chiffres clefs des captages prioritaires des Pays de la Loire

- 47 captages / 480 captages pour l'EDCH des PdL : 45 sur bassin Loire-Bretagne et 2 sur bassin Seine-Normandie ;
- Superficie totale des AAC = environ 363 000 ha ;
 - - dont 270 000 ha de SAU => 10 % de la SAU régionale
- 570 000 habitants desservis => 15 % de la population des pays de la Loire ;



3 . La stratégie régionale : Modalités d'élaboration

- Une stratégie prévue par l'instruction gouvernementale du 5 février 2020 ;
- Une stratégie co-portée Etat-Région ;
- Un Groupe Projet pilote : la Région, DREAL et DDT(M), DRAAF, AELB, ARS, OFB, BRGM et les Départements
- 25 entretiens réalisés entre juillet et septembre 2020
- Un séminaire régional organisé le 24 novembre (72 participants) pour :
 - partager l'état des lieux ;
 - recueillir les attentes et définir le niveau d'ambition de la stratégie.
- Une stratégie (projet) présentée en conférence ligérienne de l'eau du 6 avril puis une phase d'information-consultation des principaux acteurs (PRPDE, représentants agricoles, associations,...) jusqu'à début juin (présentation en CODER le 10 juin)
- Validation par l'Etat le 8 juillet.
- Validation de la stratégie en session du Conseil régional prévu le 21-22 octobre.



3 . La stratégie régionale

Le constat issu du diagnostic

- une qualité de la ressource qui stagne, voire continue à se dégrader :
 - **nitrites** : amélioration continue entre 2008 et 2016 **mais** dégradation depuis
 - **pesticides** : stagnation ou amélioration sur certains paramètres, mais la recherche de certains métabolites dont ceux de l'herbicide S-métolachlore (ESA-métolachlore) viennent **dégrader cette tendance**. Car la moitié des captages présente des teneurs en ESA-métolachlore supérieures aux limites de qualité en eau traitée voire en eau distribuée.
- l'atteinte de limites :
 - des agriculteurs engagés et mobilisés mais encore en nombre insuffisant ;
 - l'optimisation des pratiques, seule, n'est pas suffisante pour inverser la tendance ;
- la difficulté d'évaluer les Plans d'Actions des captages au regard des différentes politiques mises en œuvre sur le territoire de l'AAC ;
- l'existence de situations de blocage ;
- La crise de l'élevage extensif = risque accru de « céréalisation » des AAC



3 . La stratégie régionale

La stratégie a vocation à donner un cadre partagé pour la reconquête des captages

Principaux axes :

- Définir un **objectif de qualité global** en lien avec plusieurs paramètres liés à la gestion intégrée de la ressource ;
- Les acteurs du territoire se fixent un **délai adapté** selon les caractéristiques (hydrogéologiques, SAU, pressions...) de **chaque captage** ;

A noter : Maintien du volontariat **mais l'Etat affiche clairement une progression** dans le temps **du niveau d'exigence des actions** voire **d'actions obligatoires si nécessaire**

- **Réduire très fortement les sources de pollutions diffuses** via un **développement accru de l'agro-écologie** et réflexion pour **des territoires sans pesticides de synthèse** sur AAC ;
- Proposer un **cadre d'évaluation des Plans d'Actions** ;
- Assurer **l'intégration** de ces **actions dans les Contrats Territoriaux Eau** ;
- Définir **des modalités de gouvernance** de la stratégie (politique, technique et financière)



3 . La stratégie régionale

Principales orientations retenues :

1. **Doter** l'ensemble des captages prioritaires d'un **plan d'actions actif** et **d'objectifs** de reconquête de la qualité de l'eau, en intégrant les problématiques récentes sur l'eau distribuée (pesticides et leurs métabolites)
2. **Réduire les pressions agricoles** en accélérant la **transition agro-écologique** sur les aires d'alimentation de captage tout en poursuivant un accompagnement financier ambitieux
3. Conforter les **gouvernances** régionale et locale pour renforcer la responsabilité de chaque acteur
4. Mobiliser les **acteurs des filières** agricoles et agro-alimentaires
5. Mettre en œuvre une **stratégie foncière** régionale et locale ré-affirmée
6. Activer les **leviers réglementaires** dans une logique de progressivité
7. S'appuyer sur les **politiques publiques territoriales** existantes, amélioration de l'articulation entre les outils, notamment financiers
8. Suivre **la mise en œuvre** de la stratégie et mesurer **l'efficacité** des plans d'actions



3 . La stratégie régionale

Leviers pour agir sur pression

1. Faire évoluer les systèmes agricoles et les pratiques

A l'échelle régionale : accompagnement collectif, dispositifs contractuels et aides financières (MAEC, PSE, ...)

2. Filières et alimentation

A l'échelle régionale : filières longues, PAT régional, mise en valeur des démarches environnementales

3. Maîtriser le foncier

A l'échelle régionale : développer une stratégie régionale foncière sur les AAC.

4. Maîtriser les transferts et zones tampons



Zoom : Appel à projets « Captages »

- Objectifs : Soutenir les projets concourant à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau destinée à l'AEP.
- Tous les captages, prioritaires ou non
- Budget : 700 000 € d'investissement, 50 000 € de fonctionnement
- Principaux axes identifiés :
 - Outil foncier : innovations concernant la gestion du foncier dans les zones de captages,... pas d'acquisition ;
 - Accompagnement vers le zéro-phyto (hors agricole): démarches d'accompagnement et de conseils des professionnels,...
 - Boisement des zones d'alimentation des captages : projets de boisement sur les zones d'alimentation ;
 - Aide à l'évolution des pratiques agricoles : soutenir les projets permettant de modifier durablement les pratiques sur les captages.
- Calendrier : Appel à projets ouvert du 1^{er} décembre au 16 avril 2021.
- 10 ers lauréats présentés à la session d'octobre.



Zoom : Appel à projets « Captages »

- **Quelques exemples de projet retenus**

- Projets de boisement sur le captage du Plessis Pas Brunet par un groupement foncier rural : Plantation de 4 ha de chêne sessile sur l'AAC
- Gestion de l'azote à partir de la mise en place d'un réseau de reliquat en accompagnement des agriculteurs par Atlantic'Eau.
- Favoriser la conversion à l'herbe sur l'aire d'alimentation de captage par la Régie de Coëvrons sur le captage de Vaubourgueil (captage en contentieux européen), projet co-porté par l'agence et le département de la Mayenne en lien avec une stratégie foncière.
- Acquisition de matériel de désherbage alternatif sur des aires d'alimentation de captage en Vendée pour consolider les actions communales.
- **Quelques projets en cours d'instruction** : Etude sur le miscanthus ou la silphie en zone de captage, reconquête de la qualité de la ressource sur le captage de Bon Enfant,...



Suite...

- **Présentation de la stratégie à la session d'octobre (21-22 octobre)**
- **L'Etat, en lien avec la Région, va mobiliser ses services départementaux, les financeurs et toutes les PRPDE concernées par la mise en œuvre de la stratégie régionale captage :**
 - 1^{er} octobre : première réunion du Groupe de Pilotage ;
 - Dernier trimestre 2021 : Réunions à l'échelle départementale de présentation de la stratégie captage (calendrier, priorités, mise en place du groupe de suivi,...)
 - Fin 2021, début 2022 : Réunion spécifique pour les 5 captages sans démarches d'engagées, avec chacune des PRPDE concernées

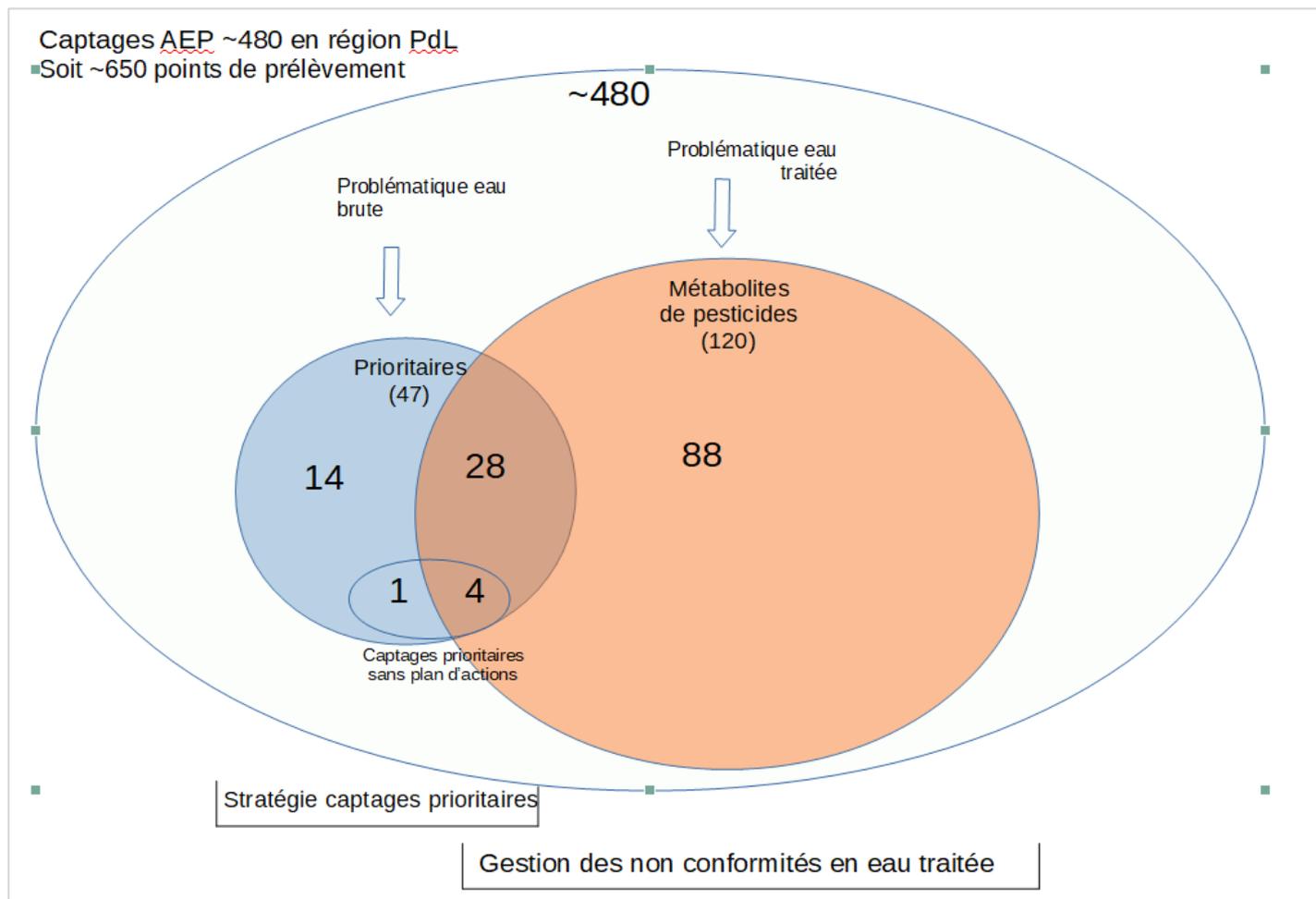


4. Captages et SAGE

- Autre « désignation » de captages.... et lien avec les SAGE
- **Non-Conformités des Eaux Distribuées pour la Consommation Humaine (NC-EDCH)**
 - - captages prioritaires = eaux brutes (ressources en eau) / captage non-conforme = eau traitée
 - - 1 captage prioritaire non-conforme pour le paramètre nitrates ;
 - - janvier 2021 : reconnaissance de la pertinence de pesticides et de leurs métabolites pour la santé humaine par l'ANSES ;
 - => 146 Unité de Distributions non-conformes pour les pesticides
 - ESA-métolachlore (90 % des NC), S-métolachlore, Bentazone et Diméthénamide = tous herbicides
 - => 120 captages concernés **dont 32 captages prioritaires** = 30 % de la population ligérienne alimentée par une eau non-conforme en 2020



4. Captages et SAGE



4. Captages et SAGE

• **Place et rôle des SAGE pour la protection de la ressource en eau des captages**

- Nombreuses dispositions du SDAGE en lien avec la protection de la ressource en eau pour l'eau potable (+ ou - directement) :
 - Réduire la pollution par les nitrates, les pesticides ;
 - Protéger la santé en protégeant la ressource en eau ;
 - Maîtriser les prélèvements d'eau ;
 - Préserver les zones humides ;
 - Préserver le littoral ;
 - Préserver les têtes de bassin versant



• Rôle du SAGE

- Outil de planification : documents d'urbanisme (SCOT, PLU-i), permet de définir une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques => maintien ZH, bocage, haies, cheminement doux en lien avec trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales ;
- Outil opérationnel : doit définir des opérations à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des masses d'eau et décliner les dispositions du SDAGE ;
- Outil juridique : doit prévoir des dispositions et prescrire une réglementation des usages de l'eau et des milieux aquatiques pour protéger la ressource.



4. Captages et SAGE

- **Place et rôle des SAGE pour la protection de la ressource en eau des captages**
 - Nombreuses orientations de la stratégie s'inscrivent dans vos actions en cours ;
 - Synergie évidente stratégie/SAGE sur le papier mais à mettre en place via :
 - participation au COPIL captage ;
 - CT Eau.



Merci de votre attention

Stratégie pour la
protection des ressources en eau
des captages prioritaires
des Pays de la Loire



*Une action du Plan Etat-Région pour
la reconquête de la ressource en eau
en Pays de la Loire*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Région
PAYS DE LA LOIRE**